



## BRETONNIERES

### AVIS AUX PROPRIETAIRES

Afin de se mettre en conformité avec la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) et le Plan directeur cantonal (PDCn), la Municipalité de Bretonnières informe les propriétaires fonciers que

**1 la révision du Plan d'affectation communal (PACom) est en cours.**

Dans l'intervalle, et dans le cadre des projets de constructions, les intéressés (propriétaires ou promoteurs) sont priés de prendre contact avec la Municipalité, celle-ci se réservant le droit de faire application de l'article 47 de la LATC pour refuser tout projet qui serait contraire aux planifications engagées, mais non encore soumises à l'enquête publique.

Cet avis délie la Municipalité des obligations découlant de l'article 48 de la LATC.

En conséquence, aucune prétention d'indemnité pour les projets établis selon les règles actuelles ne sera prise en considération par l'autorité.

**La Municipalité**